



ORDRE DU JOUR

République Française
Commune de Seysses

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du Jeudi 13 Février 2025 à 20h30

(article L2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Affiché et mis en ligne le : Vendredi 7 Février 2025

Monsieur le Maire informe ses administrés de la tenue de la prochaine séance du Conseil Municipal qui **aura lieu à la Salle des Fêtes – 225 Chemin des Boulbennes à Seysses**. Pour le public qui ne pourrait pas se déplacer, il sera également possible de suivre la séance du Conseil Municipal par une retransmission en direct de la séance de manière électronique, via la chaîne YouTube de la mairie. Cette diffusion sera accessible depuis le site internet de la mairie www.mairie-seysses.fr, et également depuis le compte Facebook officiel de la Mairie « Seysses, ma ville ».

- I- DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SEANCE
- II- APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 12 DECEMBRE 2024
- III- INFORMATION SUR LES DÉCISIONS PRISES PAR DELEGATION
- IV- DÉLIBÉRATIONS

FINANCES

- 1. Débat d'Orientation Budgétaire (DOB)
- 2. Actualisation de la demande de subventions pour la construction d'un terrain de football synthétique

CULTURE

- 3. Approbation de décisions prises par le comité de suivi du Conservatoire à Rayonnement Intercommunal (CRI)
- 4. Adhésion à l'Association Nationale d'Associations d'Adultes et de Parents d'Enfant DYS (APEDYS)

INTERCOMMUNALITE

- 5. Contribution de la commune dans le cadre de la révision du Plan de Déplacements Urbains (PDU) de l'agglomération toulousaine pour élaborer un Plan de Mobilité
- 6. Approbation du rapport d'activité 2023 du SIVOM SAGe

URBANISME ET FONCIER

- 7. Déplacements de pixels du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) au sein du Muretain Agglo pour le secteur des bonnets à Muret
- 8. Vente de foncier non-bâti au lieudit Moulas (emprise d'une servitude de passage)
- 9. Actualisation de la prescription de modification n°4 du Plan Local d'Urbanisme (PLU)
- 10. Acquisition de terrains pour régularisation de l'emprise foncière du chemin de Fourtané (complément)

RESSOURCES HUMAINES

- 11. Modification du temps de travail d'un emploi d'assistant d'enseignement artistique
- 12. Création d'un emploi à temps complet d'un agent d'animation sur le cadre d'emploi des adjoints d'animation (catégorie C, tous grades en remplacement d'un emploi existant)
- 13. Création d'un emploi à temps complet d'un agent d'accueil sur le cadre d'emploi des adjoints administratifs (catégorie C, tous grades en remplacement d'un emploi existant)

14. Création d'un emploi fonctionnel de Directeur Général des Services (DGS) pour une commune de la strate de 10 000 à 20 000 habitants (en remplacement d'un emploi existant)

QUESTIONS DIVERSES

Le Maire
Jérôme BOUTELOUP

